

# **CAFAM 2014**

## **Conférence annuelle des Fédérations et Associations Mycologiques**

Du 16 au 18 mai à Saint Jean-La-Vêtre (Loire)



**De gauche à droite :**

**Daniel SUGNY, Olivier DAILLANT, Jean REGAZZONI, Francis FOUCHIER, Jean-Pierre CHEVROLET, René CHALANGE, Roger DESFRANÇAIS, Espérance BIDAUD, Raphaël HERVÉ, Christelle GERARD, Gilles MABON et Jean CHABROL.**

**CAFAM 2014 organisée par la Fédération mycologique de l'Est (FME)**

**Secrétaire de séance : Espérance Bidaud (présidente FMBDS)**

# Sommaire

|   |    |
|---|----|
| Sommaire .....  | 2  |
| Liste des participants .....  | 3  |
| Ordre du jour .....   | 3  |
| Hommage à Marcel BON .....  | 4  |
| Lieu de réunion VVF – autre solution ? .....  | 4  |
| Calendrier des manifestations 2014 et années suivantes.....                           | 5  |
| Interdiction de vente de <i>Pleurocybella porrigens</i> .....                         | 6  |
| Texte de l'Arrêté du 11 décembre 2013 concernant <i>Pleurocybella porrigens</i> ..... | 7  |
| Sur les champignons séchés et en conserve autorisés à la vente.....                   | 8  |
| Réseau national MYCOLISTE.....  | 9  |
| Motion interfédérale.....   | 10 |
| Le point sur la Semaine nationale du champignon .....                                 | 11 |
| Le point sur les noms français des champignons .....                                  | 11 |
| Information sur la Liste rouge des champignons de Franche Comté .....                 | 12 |
| + diaporama format PDF, en annexe I   |    |
| Point sur la liste rouge nationale des champignons menacés en France.....             | 12 |
| Les champignons et les plantes .....  | 12 |
| + diaporama en annexe II  |    |
| Journée internationale des forêts.....  | 13 |
| Relations avec Ministères de tutelle (Agriculture et Intérieur) .....                 | 14 |
| Etude des champignons du site classé des 7 lacs sur le plateau du Frasnois .....      | 14 |
| + diaporama en annexe III   |    |
| Espèces fongiques par affinités écologiques avec plantes indicatrices.....            | 14 |
| + diaporama IV  |    |
| Bilan de la CAFAM 2014 et relevé des décisions.....                                   | 14 |
| Assemblée générale de l'Observatoire mycologique .....                                | 15 |

## Annexes – diaporamas -

Annexe I - Liste rouge des champignons de Franche Comté

Annexe II - Les champignons et les plantes

Annexe III - champignons du site classé des 7 lacs sur le plateau du Frasnois

Annexe IV - Espèces fongiques par affinités écologiques avec plantes indicatrices

## Liste des participants

FAMM : Fédération des associations mycologiques méditerranéennes  
Francis FOUCHIER et Jean CHABROL

FAMO : Fédération des associations mycologiques de l'Ouest  
Raphaël HERVÉ

FMBDS : Fédération mycologique et botanique Dauphiné-Savoie  
Espérance BIDAUD, Roger DESFRANCAIS et Christelle GÉRARD

FME : Fédération mycologique de l'Est  
Jean-Pierre CHEVROLET, Jean REGGAZZONI et Daniel SUGNY.

OM : Observatoire Mycologique  
Olivier DAILLANT et Gilles MABON

SMF : Société mycologique de France  
René CHALANGE (Pierre-Arthur MOREAU prévu mais empêché en dernière minute)

## Ordre du jour

**Vendredi 16 mai 2014** (Accueil dans la structure à partir de 17 h)

- Hommage à Marcel BON disparu le 11 mai
- Tour de table et présentation de l'ordre du jour
- Avenir de la CAFAM
- Lieu de réunion VVF – Autre solution ?
- Calendrier des manifestations 2014 et suivantes
- Pot offert par la FME
- **19 h : Repas**
- Interdiction en France de *Pleurocybella porrigens*  
Demande de la DGCCRF pour une liste de champignons séchés.....

**Samedi 17 mai 2014**

- 9 h Réseau national MYCOLISTE
- Motion interfédérale
- **12 h : Repas**
- Point sur la semaine nationale du champignon
- Point sur les noms français des champignons
- Point sur la liste rouge nationale des champignons menacés en France
- Information sur la liste rouge des champignons de Franche Comté
- 21 mars 2015 ; journée internationale des forêts
- Relations avec Ministères de tutelle (Agriculture et Intérieur)
- Les champignons et les plantes
- Mise à jour de la liste « coord nat ».
- **19 h : Repas**
- **AG de l'Observatoire Mycologique**
  - - Campagne lichens en Bourgogne
  - - Projet d'analyses à venir sur les champignons (au niveau national).

**Dimanche 18 mai 2014**

- 9 h 30 : Etude des champignons du site classé des 7 lacs sur le plateau du Frasnois (39)
- Espèces fongiques par affinités écologiques avec plantes indicatrices
- Bilan CAFAM 2014
- **12 h : Repas**

CAFAM 2014

**Vendredi 16 mai 2014**

**Jean-Pierre Chevrollet, président de la FME ouvre la Conférence annuelle des fédérations et associations mycologiques 2014 à 17 h.**

### **Hommage à Marcel BON**

Avant de commencer cette réunion, l'ensemble des participants a tenu à rendre hommage à Marcel BON disparu le 11 mai 2014 et dont les obsèques ont eu lieu ce jour.

Tous les témoignages ont marqué sa très importante contribution à la transmission des connaissances mycologiques en France et dans les pays francophones.

Les anecdotes évoquées illustraient bien les relations simples et conviviales qu'il entretenait avec tous.

**Décision :** Un hommage lui sera rendu dans différentes publications (à définir ensemble. Très probablement dans les bulletins SMF, SMNF, FMBDS, etc.).

La FMBDS attire l'attention sur le fait que la publication en hommage à Denise DAILLY-LAMOURE est encore à faire.

### **• Tour de table et présentation de l'ordre du jour**

Aucune modification concernant les sujets à l'ordre du jour n'a été formulée.

### **• Lieu de réunion VVF - Autre solution ?**

Le choix du village vacances de St-Jean-la-Vêtre (anciennement VAL et maintenant VVF) a été fait en 1999 pour la CAFAM 2000. Il a été dicté par le souhait commun d'un point central, dans une structure en capacité de recevoir un groupe d'environ 25 participants.

La nécessité de retenir très à l'avance pour un nombre de participants inconnu au moment de la réservation pose des problèmes financiers chaque année à l'organisateur (cette année la FME).

De nouvelles conditions imposées par VVF : une augmentation du tarif passant de 117 € au moment de la réservation à 135 € à payer par chaque participant au moment de la facturation.

La réservation de septembre 2013 pour 2014 portait sur 15 personnes pour seulement 12 inscriptions enregistrées. D'où des frais de désistement des 3 réservations non pourvues.

La location de la salle, gratuite jusqu'alors, a été facturée 150 €.

Pour 2014, les 4 Fédérations et la SMF décident de partager les frais de location de salle et de désistement.

Différentes solutions ont été recherchées pour éviter à l'avenir ce type de désagréments et diminuer la durée du séjour :

- préparer davantage de sujets par mail pour gagner du temps,
- se réunir sur 1 journée complète au lieu de 2 actuellement,
- bénéficier d'un tarif plus avantageux dans la semaine que le week-end.

La CAFAM 2015 sera organisée par la FAMM qui va chercher un hébergement entre Saint-Etienne et Clermont-Ferrand pour conserver un point à peu près central.

La CAFAM 2016 sera organisée par la SMF.

## • Calendrier des manifestations 2014 et suivantes

### **2014 :**

- FMBDS : 1<sup>er</sup> - 5 septembre - session mycologique en Parc de la Vanoise limité à 50 personnes
- FAMM : 16-21 novembre journée CEMM/FAMM Porticcio sud du golfe d'Ajaccio
- SMF : 6-11 octobre Parc national des forêts feuillues de plaine Châtillon sur Seine (Nord de la Côte d'Or)
- JEC : Oberhof (Allemagne) du 5 au 11 octobre
- Journées mycologiques de St Agrève (Ardèche) du 29 septembre au 4 octobre
- Société mycologique de Haute-Auvergne Riom-ès-Montagne (Cantal) 24-29 septembre 2014
- Journées Bellème du 2 au 5 octobre
- Journées d'Alleyras (Hte-Loire) destinées aux pharmaciens par Pierre Roux du 1<sup>er</sup> au 4 octobre

### **2015 :**

- FMBDS : la session mycologique est prise en charge par la société de Seyssinet-Pariset,
- FAMM : du 12 au 17 octobre à Le Lauzet (Alpes de Haute-Provence) organisé par la sté de Digne
- SMF : du 8-14 septembre à Massembre (Belgique) par l'Association mycologique francophone de Belgique AMFB

### **2016 :**

Session commune FMBDS/ FAMM et organisée par celle-ci  
(Bédarieux 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> semaine d'octobre ?????)

### **2017 :**

FMBDS : session organisée par la société de Thonon-les-Bains ( ?????)  
La fédération s'efforcera de prendre en compte les débutants et perfectionnants.

**Décision :** à l'avenir, les dates doivent être communiquées à l'organisateur de la CAFAM avant la tenue de celle-ci.

- **Interdiction en France de *Pleurocybella porrigens* et demande de la DGCCRF pour une liste de champignons séchés...**

par René Chalange, président de la Société mycologique de France (SMF)

- **Sur l'interdiction de *Pleurocybella porrigens***

En mai 2013, lors de la CAFAM, Jean-Luc Muller, président de l'association mycologique du Haut-Rhin, signale que *Pleurocybella porrigens* est vendue dans l'est de la France, dans une grande surface très connue, ainsi que chez un grossiste, qui l'affiche sur son site, sous son nom latin et sous le nom français de «pleurote sauvage». René Chalange, qui avait eu des contacts avec la DGCCRF, propose de recontacter cet organisme pour signaler les faits.

En effet, dès 2004, Daniel Guez, mycologue installé au Japon, avait adressé un signalement à la SMF sur une intoxication mortelle qui avait eu lieu par ingestion de *Pleurocybella porrigens*. Elle a entraîné le décès d'une trentaine de personnes, toutes dialysés ou porteuses d'une insuffisance rénale. Il s'agit d'une espèce poussant à l'état sauvage sur des troncs morts de résineux, et dont les Japonais sont très friands. Cette espèce comporte une toxine mal éliminée par les reins, qui se fixe sur une partie du cerveau pour donner une encéphalite mortelle. Ce champignon, connu en France, ne semblait pas être consommé, même s'il ressemble à un pleurote.

La SMF prévient alors la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) par téléphone, par mail et par lettre officielle.

La réaction de ce service spécialisé est alors immédiate et le dossier est transmis à l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). Cette dernière nomme des experts toxicologues. L'avis de l'ANSES est rendu le 12 novembre 2013 dans un rapport très complet et très documenté de 8 pages concluant «que par mesure de précaution il paraît nécessaire d'interdire la consommation de cette espèce de champignon».

Cet avis est transmis à la DGCCRF qui publie un arrêté daté du 11 décembre 2013, stipulant une « suspension d'importation et de mise sur le marché du champignon de l'espèce *Pleurocybella porrigens* et ordonnant son retrait ».

Texte page suivante

**Arrêté du 11 décembre 2013 portant suspension d'importation et de mise sur le marché du champignon de l'espèce *Pleurocybella porrigens* et ordonnant son retrait**

NOR: ESSC1330822A

Le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation,

Vu le code de la consommation, notamment ses articles L. 221-5 et R. 223-1 ;

Considérant l'avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail du 12 novembre 2013 ;

Considérant que les données toxicologiques disponibles sur des champignons appartenant à l'espèce *Pleurocybella porrigens* révèlent qu'ils ont été responsables d'intoxications graves au Japon ;

Considérant que les toxines synthétisées par ce champignon sont responsables d'encéphalopathies ;

Considérant que, même en l'absence de certitude concernant la similitude entre les souches présentes en France et celle responsable des intoxications recensées au Japon, il convient par précaution de considérer que les souches présentes en France présentent une toxicité similaire ;

Considérant qu'aucune information n'est disponible concernant la quantité susceptible de provoquer une intoxication ;

Considérant qu'en raison d'une latence longue et d'un tableau clinique non évocateur d'un syndrome mycotoxique il est possible que certaines intoxications survenues en France n'aient pas été diagnostiquées ;

Considérant qu'il existe des risques de confusion, notamment après déshydratation de *Pleurocybella porrigens*, avec les pleurotes comestibles (*Pleurotus dryinus*, *Pleurotus ostreatus*, *Pleurotus pulmonarius*, *Pleurotus cornucopiae*, *Pleurotus citrinopileatus*, *Pleurotus salmoneostraminus* var *Vasiljeva* et *Pleurotus eryngii*) ;

Considérant que le *Pleurocybella porrigens* est présent sur le marché national à l'état frais ou transformé ;

Considérant que le *Pleurocybella porrigens* ne présente pas la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre dans des conditions normales d'utilisation et qu'il en résulte un danger grave ;

Considérant qu'il convient de faire cesser le danger en interdisant l'importation et la mise sur le marché de ce champignon sous quelle que forme que ce soit et en ordonnant la destruction de ceux présents sur le marché national,

Arrête :

Article 1

L'importation et la mise sur le marché à titre gratuit ou onéreux du champignon de l'espèce *Pleurocybella porrigens* à l'état frais ou transformé, communément appelé pleurote en oreille ou encore pleurote sauvage, ou encore dénommé *Phyllotus porrigens*, *Nothopanus porrigens*, *Pleurotus porrigens*, sugihiratake au Japon ou angel wing en Amérique du Nord, sous quelle que forme que ce soit, sont suspendues pour une durée d'un an à compter de la publication du présent arrêté.

Article 2

Il sera procédé au retrait des produits mentionnés à l'article 1er en tous lieux où ils se trouvent et à leur destruction.

Article 3

Les frais afférents aux dispositions du présent arrêté sont mis à la charge du responsable de la mise sur le marché.

Article 4

La directrice générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 11 décembre 2013.

Pour le ministre et par délégation :

La directrice générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes,  
N. Homobono

Source :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028340006&categorieLien=id>

- **Sur les champignons séchés et en conserve autorisés à la vente**, contrôlés par le CTCPA, le Centre technique de la conservation des produits agricoles.

En 2007, la SMF était sollicitée par la DGCCRF pour donner son avis consultatif sur la liste des champignons séchés et en conserve autorisés à la vente sous contrôle du CTCPA.

Une réunion avait eu lieu dans les bureaux de la DGCCRF entre la responsable de cette activité au ministère des Finances, les responsables du CTCPA et trois membres de la SMF (le Dr Philippe Saviuc toxicologue au CHU de Grenoble, René Chalange secrétaire général et le Dr Jean-Pierre Fombeur, membre de la commission de toxicologie). Non seulement avait été évoquée cette liste mais également la possibilité de mettre en place une liste nationale de champignons frais autorisés à la vente sur tout le territoire, afin d'éviter les multiples listes locales.

La réunion avait été un peu tendue car nos interlocuteurs ne souhaitaient pas modifier la liste des espèces séchées et en conserves.

Rien ne s'est passé pendant 6 ans... Or le 8 octobre 2013 la SMF est «relancée» pour donner son avis consultatif sur les deux listes citées. Or les mêmes espèces posent problème en raison des possibles troubles digestifs largement signalés dans de nombreuses publications, à savoir : *Armillaria mellea*, *Suillus granulatus* et *Russula olivacea*.

Notre réponse (rappelons que notre avis n'est que consultatif) se fera donc dans le sens d'un retrait de ces trois espèces. Mais il faut aussi savoir que le texte de cette mission précise :

« Si des espèces de champignons s'avéraient ne pas être comestibles après pasteurisation ou séchage, je vous remercie de me communiquer les articles ou publications scientifiques indiquant l'impropriété à la consommation de ces produits ».

Or si les publications concernant les trois champignons cités, consommés frais, existent bien, celles précisant la consommation après séchage ou pasteurisation ne semblent pas être légion.

L'avis de l'ANSES sera peut être demandé pour ces champignons.

Samedi 17 mai 2014

### • Réseau national MYCOLISTE

MYCOLISTE est une demande émanant des 9 CAPTV (centre antipoison et de toxicovigilance) en regard de ce qui se passe dans d'autres pays.

Ce réseau part du constat que certains mycologues sont régulièrement en contact avec leur CAPTV et que dans certaines régions, un réseau fonctionne déjà « en routine » avec le CAPTV.

MYCOLISTE est hébergée par un organisme comme cela existe déjà dans d'autres domaines afin de réunir une base de champignons, des symptômes et des protocoles.

Les fédérations et la SMF ont répondu de suite favorablement et ont fourni la liste des personnes compétentes dont le rôle est essentiellement d'identifier les champignons sur les photos qui leur seront soumises par forum afin d'identifier l'espèce en cause dans l'intoxication avérée ou supposée.

Les responsables du CAPTV régional de Lyon indiquent que le réseau MYCOLISTE et le réseau MYCOTOX de la FMBDS se complètent parfaitement.

Le bénéfice réciproque attendu est le renforcement des relations entre les 9 CAPTV et les mycologues. Nous ferons le point au bout de 2 ans de fonctionnement.

### Autre réseau de mycotoxicologie

La FAMO a prévu la mise en place d'un réseau de même type que FMBDS ou FME puis de donner réponse à Mycoliste dans les mois qui viennent.

**Le signalement FMBDS des poussées de champignons toxiques** a été abandonné sous sa forme en novembre 2013, mais la réflexion doit se poursuivre sur la transmission de ces informations.

**Décision** : FMBDS doit prendre contact avec l'ARS de Lyon (ARS Agences régionales de Santé) car le sujet dépend de son champ d'action. Et transmettre les infos recueillies aux autres fédérations. Faire le point dans 2 ans sur le fonctionnement MYCOLISTE.

## • Motion interfédérale

**Pour faire part à la SMF de leur besoin collectif, les quatre fédérations ont soumis une motion à leurs assemblées générales respectives qui l'ont entérinée :**

L'AG de la FAMM et la FME, ont voté la même motion : *"Pour que la Société Mycologique de France puisse représenter la mycologie française, il est nécessaire que cette dernière commence à modifier dans un sens fédératif ses statuts afin que chaque fédération ait, de droit, 2 sièges au Conseil d'administration, chaque fédération étant maître de la nomination de ses 2 représentants"*

L'AG de la FAMO a voté la motion suivante : *« la FAMO lors de son assemblée générale du 27 avril 2014 s'est prononcée pour proposer à la SMF que chaque Fédération dispose de deux membres de droit au Conseil d'administration. Cette proposition rejoint celle des trois fédérations, tant sur le nombre de leurs représentants que sur les conditions de leurs nominations.*

*La FAMO laisse le soin à la SMF d'adapter ses structures en conséquence.*

*Le sujet sera abordé lors des prochaines journées de la CAFAM à Saint-Jean-la-Vêtre.*

*La finalité étant de rechercher ensemble des solutions contemporaines et consensuelles pour une reconnaissance de la communauté mycologique française, face aux enjeux nationaux et européens.*

*Il faut toutefois garder à l'esprit et en tenir compte dans la réflexion que les structures de celles-ci s'appuient essentiellement sur le bénévolat ».*

L'AG de la FMBDS a très légèrement modifié le texte initial : *"Pour que la Société Mycologique de France puisse représenter la mycologie française, il est nécessaire que cette dernière modifie dans un sens fédératif ses statuts afin que chaque fédération ait, de droit, 2 sièges au Conseil d'administration, chaque fédération étant maître de la nomination de ses 2 représentants"*

Les fédérations confirment leur envie de travailler ensemble, pour la mycologie française.

Dans un souci de cohérence, pour les projets nationaux déclinables régionalement, elles veulent être de véritables partenaires en affichant une mycologie unie vis-à-vis des pouvoirs publics ou tout autre financeur.

Parmi les priorités actuelles, nous pouvons citer l'achèvement du référentiel TAXREF (reste à traiter le volet Ascomycètes) et l'inventaire des données devant déboucher sur la Liste rouge nationale établie selon les critères UICN. Reconnaisant l'immense travail déjà accompli par Régis Courtecuisse dans ce domaine, elles réaffirment leur grand intérêt pour ses démarches. Elles souhaitent participer à la conception des futurs projets communs à la SMF et aux Fédérations.

Des conventions ou contrats pourraient instituer ce partenariat.

Le contenu de la demande étant connu du CA de la SMF, celui-ci a indiqué ne pas être favorable à des modifications de ses statuts.

Tenant compte de ce probable refus, l'ensemble des participants a engagé une discussion sereine et constructive afin d'explorer différentes pistes. L'une d'elles pourrait faire consensus : partenariat des fédérations avec les commissions existantes de la SMF, relevant de projets communs, comme par exemple la Commission Environnement. Solution qui, tout en étant efficace pour tous, n'entraîne pour la SMF ni modification de statuts, ni alourdissement de structures.

L'Agence nationale de la Biodiversité (ANB) verra le jour en 2015 et devrait donner des moyens aux associations. Une occasion de mettre en avant notre unité.

**Les fédérations ayant exprimé de manière détaillée cette demande collective à René Chalange, nouveau président de la SMF, elles souhaitent obtenir une réponse circonstanciée de son CA.**

Celui-ci demande à ce que les fédérations lui adressent une lettre officielle de cette demande collective. Chaque fédération va le faire prochainement.

Le CA de la SMF répondra de manière circonstanciée.

PETIT RAPPEL : toute association adhérente à la SMF peut proposer des sorties communes avec la SMF. Elles paraîtront sur le programme des sorties SMF.

## • Le point sur la semaine nationale du champignon

La semaine nationale du champignon n'ayant pas trouvé son « rythme de croisière » après sa sixième année, il a été décidé d'arrêter cette manifestation nationale.

Cependant, tous les participants ont estimé que les six plaquettes réalisées devaient continuer à être utilisées. Pour ce faire, il est convenu de supprimer la mention « Semaine nationale du Champignon » et les différentes dates, sur ces six plaquettes existantes au format PDF.

Une fois ces six plaquettes modifiées, elles seront disponibles par le forum. Ainsi chaque fédération ou association aura le choix des documents et pourra assurer leur impression et leur diffusion.

**Décision** : René Chalange va demander à Guillaume Eyssartier, le créateur de ces plaquettes, qu'il enlève les mentions devenues inutiles et qu'il mette les nouveaux documents à notre disposition.

Dans l'idéal, avant le 30 juin.

## • Le point sur les noms français des champignons

La demande est faite pour que le lien SMF du Comité des noms français soit sur les sites fédéraux. <http://www.mycofrance.fr/publications-ressources-et-outils-documentaires/comites-des-noms-francais/>

La communication de Jean Rovéa, datée du 9 mai 2014, est lue par Jean-Pierre Chevrollet :

### **COMITE DES NOMS FRANÇAIS DES CHAMPIGNONS (CNFC)**

#### **Communication du coordinateur, Jean Rovéa, à la CAFAM 2014**

Les travaux du CNFC sont interrompus depuis environ deux ans.

L'une des principales causes de cette interruption, même si ce n'était pas la seule, était l'indisponibilité du site internet de la S.M.F., sur lequel nous affichions progressivement depuis plus de 10 ans les résultats de nos réflexions et discussions sous la forme de listes de noms français recommandés, genre par genre.

Cette indisponibilité était d'autant plus fâcheuse qu'elle est intervenue à un moment où j'avais réactualisé toutes nos listes déjà publiées pour les mettre en conformité avec le référentiel national en ce qui concerne les noms scientifiques. Cette actualisation concernait aussi le document de synthèse qui regroupe l'ensemble des taxons traités depuis le début de nos travaux.

Malgré les efforts de Guillaume Eyssartier, qui se chargeait à l'époque de la mise en ligne, l'affichage de ces nouveaux documents s'est révélé d'emblée très défectueux, ce qui ne pouvait que faire un très mauvais effet sur les utilisateurs du site et qui était d'autant plus regrettable que les différents acteurs de la mycologie francophone étaient de plus en plus nombreux à admettre le bien-fondé de notre entreprise et à souhaiter en intégrer les résultats dans leurs ouvrages ou bases de données.

Heureusement, j'ai pu constater dans les premières semaines de l'année 2014 que le nouveau site de la SMF était enfin opérationnel, du moins pour la rubrique qui nous concerne, et les listes que j'avais mises à jour en 2012 peuvent désormais être consultées de façon satisfaisante.

Ce constat m'a donc amené à essayer de relancer l'activité du comité par un message adressé à tous ses membres le 6 mars 2014. Le travail interrompu il y a deux ans portait sur les lépiotes et sa remise en route impliquait une réduction de la liste des taxons à traiter, jugée trop volumineuse par une majorité des membres, après quoi nous étions d'accord sur le principe de consulter deux spécialistes du genre, en l'occurrence René Chalange et Jacques Guinberteau, pour nous aider à régler les problèmes délicats.

Aux dernières nouvelles, Régis Courtecuisse et Pierre-Arthur Moreau doivent nous communiquer incessamment leurs propositions de raccourcissement de la liste, après quoi nous essaierons d'arrêter d'abord une liste partielle de noms français pour les espèces sur lesquelles se dégageait déjà une nette majorité si ce n'est l'unanimité, avant de nous tourner vers les spécialistes susnommés.

J'ai donc bon espoir que le CNFC reprenne prochainement son rythme de croisière.

## • **Information sur la liste rouge des champignons de Franche Comté**

Par Daniel Sugny

Diaporama en annexe I

## • **Le point sur la liste rouge nationale des champignons menacés en France**

Par Daniel Sugny

L'opération a été lancée par Régis Courtecuisse en 2013 et une première réunion s'est tenue mais les autres réunions prévues la même année n'ont pas eu lieu. Fin 2013, Régis Courtecuisse a demandé à deux personnes de bien vouloir poursuivre le pilotage du projet : Yann Sellier, chargé de mission dans la Réserve naturelle du Pinail (Vienne) et Daniel Sugny, pilote du récent projet « Liste rouge de champignons de Franche-Comté ». Une première réunion a eu lieu le 14 mai 2014 et 3 autres vont être programmées prochainement. L'équipe de projet va mettre en place un référentiel puis solliciter les mycologues des différentes régions de France pour compléter les données qui seront déjà enregistrées.

## • **Les champignons et les plantes**

Par Daniel Sugny

Diaporama en annexe II

• **21 mars 2014 et suivants : journée internationale des forêts**

Par Espérance Bidaud

A la place de la semaine nationale du champignon dont le succès n'est pas au rendez-vous, E. Bidaud propose de se raccrocher à ce nouvel évènement pour que la mycologie française soit mise en valeur.

<http://www.journee-internationale-des-forets.fr/>

C'est vers la fin des années 1970 que la FAO (une organisation des Nations-Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation) instituait le 21 mars Journée Internationale de la Forêt afin de promouvoir l'importance des différentes fonctions des écosystèmes forestiers du monde.

Lancée sous l'égide de l'Assemblée générale des Nations Unies, cette journée du 21 mars 2014 a marqué la première édition de cette manifestation qui a pour vocation de célébrer la forêt, les arbres et le bois.

En France, l'édition de cet évènement a été parrainée par le réalisateur et acteur Jacques Perrin, avec le soutien du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF) et de l'interprofession nationale France-Bois-Forêt. Les entreprises, les collectivités, les établissements scolaires, les centres de loisirs, les associations ont été invités à organiser des événements du 14 au 21 mars sur tout le territoire. De nombreux partenaires se sont associés à cette édition parmi lesquels l'Office national des forêts, France Bois Région, les Pépiniéristes forestiers français, la Fédération nationale des communes forestières, la Forêt privée française, Office français pour la Fondation pour l'éducation à l'environnement FEEE, etc.

**Décision** : il n'a pas été donné suite à cette proposition, les efforts devant se focaliser sur les inventaires et la Liste rouge qui doit en découler.

**Evoqué** : Relations entre l'association Forêts sauvages et la mycologie.

**Décision** : la FMBDS doit contacter son président pour voir s'il y a possibilité d'études mycologiques.

**Evoqué** : le programme **Interreg Alcotra 2007-2013** pour le projet franco-italien **AMYCOFOREST**, avec le soutien financier du Fonds européen de développement régional, du Ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et la Région Rhône-Alpes. Le « Guide pratique de mycosylviculture » est issu du partenariat entre le CRPF RA Centre régional de la propriété forestière Rhône-Alpes, la Région Piémont, la Région Ligurie, l'Université de Gênes et la Province d'Imperia. La FMBDS a été partie prenante de ce projet pour la partie inventaire mycologique. Ce document est téléchargeable avec le lien : [http://www.boisforets67.fr/UserFiles/File/PDF/Exemples/Guide\\_Mycosylviculture.pdf](http://www.boisforets67.fr/UserFiles/File/PDF/Exemples/Guide_Mycosylviculture.pdf)

**Evoqué** : la **mycosylviculture et la valorisation des champignons comestibles** comme facteurs de durabilité et de multifonctionnalité forestière. Rencontre internationale du 23 au 25 octobre 2013.

Ce projet Interreg IV B SUDOE Micosylva + SOE3 /P2/E533 a bénéficié d'un important soutien (24 structures) et d'un partenariat scientifique et technique multiple, dont le Centre d'Ecologie fonctionnelle et évolutive de Montpellier, le Muséum National d'Histoire naturelle Paris, l'Institut de Développement forestier, le CBN Pyrénées et Midi-Pyrénées, les CRP régionaux, New Realand Institut for Plant & Food Research limited, Ecole Nationale supérieure de formation agronomique de Toulouse...et bien d'autres.

Pour plus d'info : [www.micosylva.com](http://www.micosylva.com) ou <http://formagri-65-vic.fr/MICOSYLVA/projet2.html>

Les deux points suivants avaient été proposés mais ont été omis dans l'ordre du jour :

- **Positionnement de la mycologie française dans le programme "Observatoire des Forêts" 2014/2015 du Muséum d'Histoire Naturelle** (50 000 observations devient Observatoire de la Biodiversité des Forêts) ?

- **Pistes de réflexions pédagogiques, actions projetées ou réalisées au niveau national** pour répondre aux sollicitations des communes (suite aux modifications des rythmes scolaires). Différents supports pédagogiques existents (FRAPNA, Salamandre et Education Nationale). Un jeu interactif est préconisé par le Muséum : <http://www.serious-game.fr/la-foret-durable-un-serious-game-sur-le-theme-de-la-foret/>

- Relations avec Ministères de tutelle (Agriculture et Intérieur)

Par Espérance Bidaud

La FMBDS dépend, d'après ses statuts, de deux Ministères de tutelles : le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la forêt (MAAF) et le Ministère de l'Intérieur.

Pour mettre en valeur le travail de transmission des connaissances en matière de mycologie auprès du MAAF, la FMBDS a sollicité les auteurs d'ouvrages scientifiques de son secteur géographique (ou ayant publié sous l'égide de la FMBDS) pour qu'ils soumettent une demande de proposition de nomination dans l'Ordre du Mérite Agricole, promotion de juillet 2014. La plupart a répondu présent et la FMBDS accompagne cette démarche avec le soutien de l'AMOMA (Association des Membres de l'Ordre du Mérite Agricole).

### **Dimanche 18 mai 2014**

- Etude des champignons du site classé des 7 lacs sur le plateau du Frasnais (39)

Par Daniel Sugny

Diaporama en annexe III

- Espèces fongiques par affinités écologiques avec plantes indicatrices

Par Daniel Sugny

Diaporama en annexe IV

- Bilan CAFAM 2014

La CAFAM 2014 s'est déroulée dans d'excellentes conditions dans un esprit constructif.

La CAFAM 2015, gérée par la FAMM, se tiendra entre Saint-Etienne et Clermont-Ferrand, en semaine, par exemple jeudi-vendredi. Une nuit au lieu de deux nuits jusqu'à présent.

Des renseignements devront être transmis AVANT la CAFAM par le forum smf-cru (comme la liste des manifestations, l'ordre du jour).

### **RELEVÉ DES DÉCISIONS :**

- Rendre hommage à Marcel BON dans différentes publications (probablement dans les bulletins SMF, SMNF, FMBDS, etc.).
- Ne pas oublier l'hommage à rendre à Denise DAILLY-LAMOURE dans ces mêmes publications.
- Les dates des manifestations doivent être communiquées à l'organisateur de la CAFAM avant la tenue de celle-ci.
- La FMBDS doit prendre contact avec l'ARS de Lyon (ARS Agences régionales de Santé) car la mycotoxicologie dépendrait de son champ d'action. Et transmettre les infos recueillies aux autres fédérations.
- Faire le point dans 2 ans sur le fonctionnement MYCOLISTE.
- Relations entre l'association Forêts sauvages et la mycologie : la FMBDS doit contacter son président pour voir s'il y a des possibilités d'études mycologiques.

**Assemblée générale de l'Observatoire Mycologique  
Le 17 mai 2014 à Saint-Jean-la-Vêtre**

par Gilles MABON, président

La séance est ouverte à 21h par le président.

**Rapport moral et activités 2013**

- Campagne lichens en Bourgogne

Biodiversité ordinaire. Contrat sur 4 départements avec stagiaire en Master.

Recensement des lichens sur les écorces des arbres.

Rapport succinct présenté en janvier 2014 au Muséum de Dijon co-financeur de ce projet.

Un rapport complet a été également transmis.

En vue promenade lichénologique le 18 mai 2014.

Quelques unes des stations de 1997 et comparaison avec 2013.

Nombre d'espèces étudiées entre 50 et 80.

Inter-calibration réalisée avec l'INRA lors de la session mycologique à Nancy de 2012.

En attente résultats de l'inter-calibration fin juin pour une éventuelle suite avec ONF/RENECOFOR ou autre projet.

Le soutien de principe des fédérations et de la SMF est acquit.

Bases de données existantes devaient être traitées par l'université de Rouen.

Sur richesse supposée des placettes.

**Le rapport moral est voté à l'unanimité.**

**Perspectives 2014 :**

- Olivier Daillant pense pouvoir se rendre au congrès International au mois d'août 2014.

- Projet d'analyses à venir sur les champignons (au niveau national) période 2014-2015

Les 4 fédérations et la SMF donnent leur accord de principe pour participer à ce projet commun, 30 ans après Tchernobyl, deux séries d'analyses.

Un protocole sera envoyé à toutes les fédérations et SMF.

Très probablement : *Hydnum repandum*, *Cortinarius caperatus*, *Boletus edulis* et *Xerocomus badius*.

Période : sur la saison mycologique.

**Décision de la cotisation 2015 :**

- 5 € pour les individuels et 10 € pour les structures.

**Vote à l'unanimité de la cotisation pour 2015.**

Le président lève la séance à 22h30.

**CAFAM 2014**  
Liste rouge des champignons  
de Franche-Comté version 2013.



Daniel Sugny  
le 17-05-2014

Qu'est-ce qu'une liste rouge ?

- Une liste rouge est un état des lieux visant à dresser un bilan objectif du degré de menace pesant sur les espèces à l'échelle d'un territoire donné.
- Elle permet de mesurer le risque de disparition des espèces qui vivent dans les milieux naturels.

Critères pris en compte pour la LR des champignons

- date de la dernière observation,
- % de réduction des effectifs dans le temps,
- superficie de la zone d'occupation,
- fragmentation des populations,
- nombre de localités ou l'espèce est présente,
- déclin de la superficie ou de la qualité de l'habitat.

Une liste rouge n'est pas

- Une liste d'espèces rares,
- Une liste de priorités d'actions,
- Une liste d'espèces protégées. C'est un outil scientifique et non un document réglementaire.

Au niveau local, une liste rouge permet

- Une information pertinente des propriétaires, des élus afin d'assurer la protection de certains sites,
- Une sensibilisation quant à la gestion (forestière, pastorale...) conduite ou à conduire et les précautions à prendre sur les sites concernés,
- Un croisement des données mycologiques avec d'autres groupes (plantes, insectes...) pour une évaluation plus complète de la valeur patrimoniale des sites.

Historique

En 2004, première liste rouge des champignons de Franche-Comté, publiée par le Conseil régional (document intitulé « Les champignons rares ou menacés de Franche-Comté »).

Nota : pour cette liste rouge, critères UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) pris en compte en grande partie mais pas de demande de validation de la liste par l'UICN.

Début 2011, la région Franche-Comté est sollicitée par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) pour élaborer une liste rouge des champignons et la faire valider par l'UICN.

Mise en œuvre de la liste

- ☐ Constitution d'une équipe de projet, avec coordinateur et groupe d'experts,
- ☐ Contacts avec des représentants du comité français de l'UICN (Aurore Cavois et Florian Kirchner) pour compléments d'informations sur méthodologie UICN,
- ☐ Contacts avec Régis Courtecuisse et Béatrice Senn-Iret, membres UICN, pour demande de conseils concernant la démarche.

- Établissement d'une liste de base des champignons, avec écologie et répartition par département (5300 taxons avec données depuis 1876).
- Mise en place d'une méthodologie et de clés d'affectation des espèces aux catégories de menace d'après critères UICN.
- Établissement de la liste des feuillus et des conifères d'origine exotique à la région, nécessaire à l'établissement de la liste des champignons à considérer comme exotiques. (les mélèzes, les Douglas, les séquoias, les robiniers, les chênes rouges, etc.).

- Synthèse des résultats (environ 80 000 données) et affectation provisoire de chaque espèce évaluée à une catégorie,
- Évaluation finale de chaque espèce par les experts.

**Espèces menacées : 824**, réparties de la façon suivante :  
En danger critique d'extinction (CR) : 93  
En danger (EN) : 503  
Vulnérable (VU) : 228

**Autres espèces évaluées : 2575**, réparties de la façon suivante :  
Considérées comme éteintes au niveau RIRE) : 15. Pas depuis 1950  
Présumées éteintes au niveau régional (RE7) : 58. Pas depuis 1980  
Quasi menacées (NT) : 263  
Préoccupation mineure (LC) : 1327  
Données insuffisantes (DD) : 912

- Préparation d'un fichier permettant aux experts d'indiquer, pour chaque taxon de la pré liste :

- le nombre de communes où le taxon a été observé,
- le nombre de récoltes connues antérieures à 1970 puis par tranches de 10 ans jusqu'en 2011,
- l'évolution des effectifs depuis 1980,
- le niveau de fragmentation de la population,
- l'étendue de l'habitat principal,
- la sensibilité de l'habitat principal.

- Établissement d'une pré liste permettant de mettre dans la catégorie NE (Non Évalué) les lichens, les micromycètes, les petits ascomycètes et tous les groupes mal connus ou peu étudiés.

- Adaptation fichier pour mise en parallèle de la pré liste F.C. avec listes Alsace, Lorraine, France et Suisse.

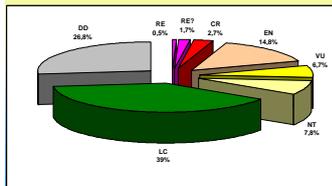
Exemple de clé

**EN DANGER CRITIQUE D'EXTINCTION (CR).**

- Réduction des effectifs de population supérieure ou égale à 80% depuis 1980,  
**ou** habitat très rare (zone d'occupation < 10 km<sup>2</sup>) **et** population **très gravement fragmentée** **ET déclin continu** de la superficie ou de la qualité de l'habitat.
- ou** habitat très rare (zone d'occupation < 10 km<sup>2</sup>) **et** population **présente dans une seule localité** **ET déclin continu** de la superficie ou de la qualité de l'habitat.

Bilan global

- 824 taxons menacés sur les 3399 taxons évalués soit 24,2 %



- Demande de labellisation à l'UICN pour la méthodologie en décembre 2012,

- Obtention de la labellisation UICN en janvier 2013,

- Présentation de la liste rouge au CSRPN en juin 2013,

- Préparation d'une publication officielle par la FME et diffusion de 400 exemplaires (financement DREAL Franche-Comté) en mars 2014,

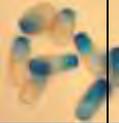
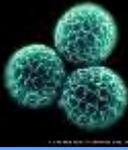
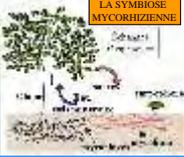
- Mise à disposition de la publication sur 3 sites Internet (FME, DREAL Franche-Comté et Conservatoire botanique national de Franche-Comté) en mars 2014,

- Communiqué envoyé à la presse et aux radios le 15/05/2014



*FIN*

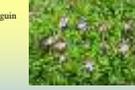
|  |  |  |  |
|--|--|--|--|
| <p>CAFAM 2014</p> <p>Les champignons et les plantes</p>  <p>Daniel Sugny le 17-05-2014</p>  | <p>Les champignons forment un règne à part, celui des Mycètes,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ au côté de celui des végétaux,</li> <li>➢ et de celui des animaux.</li> </ul> <p>Nota : les plantes sont, parmi les végétaux, les organismes qui possèdent des racines et une partie aérienne.</p>                               | <p>Champignons vivant sur les arbres blessés ou dépérissants (troncs, branches)</p>  | <p>Le polypore hérissé (<i>Inonotus hispidus</i>)</p>  <p>Surtout pommiers et noyers. Pourriture blanche qui peut finir par tuer l'arbre. Parfois poiriers.</p>   |
| <p>La pholiote écailleuse (<i>Pholiota squarrosa</i>), qui vit en parasite de blessure ou de faiblesse sur des troncs de feuillus</p>   | <p>Le plomb parasitaire (<i>Chondrostereum purpureum</i>)</p>  <p>Feuillage: aspect argenté, plombé ou laiteux. Dépérissement de branches, parfois de l'arbre.</p>  | <p>Le polypore soufré (<i>Laetiporus sulphureus</i>) surtout sur cerisiers et poiriers.</p>  <p>Produit une pourriture brune qui peut être fatale à l'arbre.</p>   | <p>La tramète rougissante (<i>Daedaleopsis confragosa</i>), observée surtout sur saules et aulnes.</p>    |
| <p>Polypore des vergers (<i>Phellinus tuberculatus</i>) sur pruniers, mirabelliers.</p>  <p>Quand on voit les fructifications, l'intérieur de l'arbre est parasité depuis longtemps. L'arbre ne meurt pas rapidement pour autant mais il est affaibli et fragilisé.</p> | <p>Les chancres à <i>Nectria galligena</i> – Pommiers, poiriers, etc. Attaque les arbres fruitiers à pépins.</p>  <p>Le champignon attaque le bois sous l'écorce et l'arbre réagit en formant un bourgelet cicatriciel. Peut causer de graves dommages.</p> | <p>Champignons décomposeurs du bois mort</p>   | <p>Le polypore marginé, qui décompose les troncs et les grosses branches des sapins, épicéas, hêtres, bouleaux, etc.</p>    |
| <p>Pleurote nid d'oiseau (<i>Phyllotopsis nidulans</i>) sur bois mort de feuillus et de conifères, surtout en montagne.</p>   | <p><i>Phlebia merismoides</i> – <i>Phlebia radiata</i> sur bois mort de feuillus.</p>   | <p><i>Hypholoma lateritium</i></p>  <p>Hypholome couleur brique</p>  | <p><i>Mycena galericulata</i></p>  <p>Mycène en casque</p>  |
| <p>Le polypore alvéolé (<i>Polyporus alveolaris</i>)</p>  <p>Surtout sur branches mortes de frêne et de noyer.</p>  | <p>Champignons vivant en parasites sur les feuilles, les fruits et les plantes herbacées</p>    | <p><i>Venturia inaequalis</i></p> <p>Sur les fruits</p>  <p><i>Venturia pirina</i> (encore plus dommageable)</p> <p>Sur les feuilles</p>  <p>La tavelure</p> <p>Causée par des champignons microscopiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Lésions noires ou brunes à la surface des feuilles, des bourgeons ou des fruits et parfois même sur le bois.</li> </ul> | <p>La moniliose.</p> <p>Causée par des champignons microscopiques. Attaque fleurs, fruits et rameaux.</p>  <p><i>Monilia laxa</i> sur fruits à noyaux.</p> <p><i>Monilia fructigena</i> principalement sur les fruits à pépins.</p> |
| <p>La cloque du pêcher</p> <p>Champignon microscopique, <i>Taphrina deformans</i></p>  <p>Déformation des feuilles, dessèchement, chute prématurée. Parfois, atteinte des jeunes fruits.</p>  | <p>Les rouilles, qui parasitent des milliers de plantes</p>  <p><i>Puccinia asarina</i> stade III sur <i>Asarum europaeum</i>.</p>  |  <p>Déformations provoquées par <i>Puccinia albescens</i> sur <i>Adonia muschardella</i>.</p>  | <p>Rouille sur tige et feuille de reine des prés.</p>  <p><i>Triphragmium ulmariae</i> sur <i>Filipendula ulmaria</i>.</p>  |

|   |   |   |   |  |
|---|---|---|---|--|
| <p>La rouille grillagée du poirier</p> <p>C'est une espèce qui a besoin des poiriers et de certains genévriers pour faire son cycle.</p> <p>➤ provoque de sérieux dégâts, affaiblissant les</p>  <p>Stade initial sur poirier</p>  <p>Stade final sur genévrier</p> |  <p>Excroissances en fuseaux fragiles... un peu comme le d'un filet, d'où le nom de rouille grillagée.</p>   | <p><b>Les oïdiums</b></p> <p>Stade Oidium = stade imparfait</p>                                       | <p><b>Les oïdiums</b></p> <p>Stade parfait</p>    |  |
| <p><b>Les oïdiums</b></p>  <p>Stade parfait</p>   | <p><b>Caries et charbons</b></p>  <p><i>Ustilago violacea</i> sur <i>Silene dioica</i> =&gt; Étamines charbonnaises</p>  <p>Spores réticulées (ornées d'un réseau)</p>  | <p><b>Discomycètes</b></p>  <p>Apothécie en forme de coupe</p>  <p>Asques, paraphyses et spores</p>   | <p><b>Pyrenomycètes</b></p>  <p>Périthèces</p>  <p>Asques</p>  <p>Spores</p>  <p>Périthèces, asques, spores</p> |  |
| <p>Les champignons qui tuent les arbres</p>   | <p>Le pourridié – Armillaire couleur de miel</p> <p>S'attaque surtout aux racines des souches, mais peut envahir les racines d'arbres bien vivants situés à proximité, provoquant alors un dépérissement que rien ne peut enrayer.</p>   | <p>Polypore du rond des pins (<i>Heterobasidion annosum</i>) s'attaque aux racines des conifères.</p>    | <p>Les champignons qui vivent en association avec des plantes.</p>  |  |
| <p>Ceux qui vivent en association avec des arbres, arbustes ou arbrisseaux</p> <p>LA SYMBIOSE MYCORHIZIENNE</p>    |    | <p>Lactaire à lait brûlant, associé aux noisetiers.</p>   | <p>Amanite des césars, associée aux chênes et aux châtaigniers.</p>    |  |
| <p>Bolet des charmes, associé aux charmes.</p>   | <p>Amanite tue-mouches, associée aux bouleaux et aux épicéas en Franche-Comté.</p>   | <p>Lactaire sanguin, associé aux pins.</p>    | <p>Lactaires et russules associés à des saules nains, en montagne.</p>   |  |
| <p>Le bolet corse associé à des cistes, en zone méditerranéenne</p>      | <p>Ceux qui vivent en association avec d'autres plantes</p>   | <p><b>Les lichens.</b></p> <p>Symbiose algue / champignon = lichen</p>  <p>Algue + ascomycète</p>  | <p>Algues vertes + basidiomycète</p> <p>Omphale des bruyères (<i>Lichenomphalia umbellifera</i>).</p>      |  |

|   |   |   |   |
|---|---|---|---|
| <p style="text-align: center;"><b>La mycorhize éricoïde</b></p>  <p>La callune vulgaire, qui vit dans des milieux très pauvres, comporte de fines racines auxquelles se rattachent le mycélium de minuscules ascomycètes tels <i>Pezizella ericae</i>.</p> | <p style="text-align: center;"><b>La mycorhize arbusculaire</b></p> <p>Symbiose entre plantes vasculaires et champignons microscopiques. Constitué d'un réseau mycélien extrêmement fin qui envahit le sol dans toutes les directions, ce type de mycorhize est très performant pour nourrir les plantes =&gt; plus de 80% de la flore terrestre</p>  <p style="display: flex; justify-content: space-around;"> <span>Sans mycorhize</span> <span>Avec mycorhize</span> </p> | <p>Les différents types de symbioses entre plantes et champignons concernent plus de 95% des plantes et jouent un rôle fondamental dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ la nutrition minérale,</li> <li>✓ la tolérance à la sécheresse,</li> <li>✓ la tolérance aux agents pathogènes,</li> <li>✓ la tolérance aux stress environnementaux.</li> </ul> | <div style="border: 1px solid black; padding: 10px; display: inline-block;"> <p><i>FIN</i></p> </div> |
|   |   |   |   |
|   |   |   |   |

|  |   |  |  |
|--|---|--|--|
| <p><b>CAFAM 2014</b></p> <p>Étude des champignons du site classé des 7 lacs dans le Jura (plateau du Frasnois)</p> <p>Réalisée par la S.H.N.P.M. de 2007 à 2012 pour le Conservatoire des espaces nat. de F.C.</p> <p>Daniel Sagny le 18-05-2014</p> | <p>Situation géographique</p>    | <p>Situation géographique</p>    | <p><b>Le site des 7 lacs en quelques mots</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❑ Cet ensemble fait partie du site classé des sept lacs du plateau du Frasnois qui a reçu le qualificatif de « Petite Écose » par Charles Nodder en 1925 tant l'intérêt paysager de ce secteur était très fort.</li> <li>❑ Alt. variant de 750 m à 800 m, sol calcaire.</li> <li>❑ Le Lac de Bonlieu, d'origine glaciaire, alimente le Hérisson. Tourbière bombée dégradée suite à baisse du niveau de la nappe.</li> <li>❑ L'Étang du Lautrey, bordé d'une hêtraie-sapinière.</li> <li>❑ Le Lac de Narlay, bordé de prairies et de forêts.</li> <li>❑ Le Lac d'Ilay, d'origine glaciaire, 72 ha.</li> <li>❑ Les Lacs du Petit et du Grand Maclu (25 ha), d'origine glaciaire.</li> </ul> |
| <p>Lacs d'Ilay et du Grand Maclu</p>    | <p>Le Grand Maclu depuis le Belvédère des 4 lacs</p>   | <p>Lacs d'Ilay et du Grand Maclu</p>  <p>Gentiane pneumonanthe (espèce protégée)</p>   | <p>Tourbière du Grand Maclu</p>   |
| <p>Tourbière de Bonlieu et du Grand Maclu</p>  <p>Rosolis à feuilles rondes et canneberge</p>   | <p>Lac du Petit Maclu</p>    | <p>Lac du Petit Maclu</p>  <p>Grande astrance, espèce des prairies montagnardes, mégaphorbiaies.</p>   | <p>Lac de Narlay</p>    |
| <p>Lac de Narlay</p>   | <p>Phragmitaie au bord du lac de Narlay</p>   | <p>Lac de Narlay</p>  <p>Gentiane d'Allemagne</p>   | <p>Lac de Bonlieu</p>    |
| <p>Étang du Lautrey</p>   | <p>Étang du Lautrey</p>  <p>Fougère des marais (plante protégée)</p>   | <p><b>Habitats étudiés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 5 principaux types d'habitats : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 1 - Haut-marais dégradés et fosses de recolonisation,</li> <li>➤ 2 - Bas-marais envahis par la molinie et boulaies sur tourbe,</li> <li>➤ 3 - Aulnaies et saulaies marécageuses,</li> <li>➤ 4 - Mégaphorbiaies et phragmitaies,</li> <li>➤ 5 - Hêtraies-sapinières neutrophiles et bois de feuillus.</li> </ul> </li> </ul> | <p><b>Synthèse des résultats de l'étude</b></p> <p><b>Bonlieu &amp; Lautrey</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 261 récoltes =&gt; 180 espèces de champignons,</li> <li>➤ 2 espèces nouvelles pour la Franche-Comté, 2 pour le Jura,</li> <li>➤ 16 figurent sur la Liste rouge des champignons de Franche-Comté.</li> </ul> <p><b>Ilay, Narlay, Petit &amp; Grand Maclu</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 514 récoltes =&gt; 313 espèces de champignons,</li> <li>➤ 23 espèces nouvelles pour la Franche-Comté, 7 pour le Jura,</li> <li>➤ 23 figurent sur la Liste rouge des champignons de Franche-Comté.</li> </ul>   |
| <p>Présentation des espèces fongiques les plus typiques de chaque habitat.</p>   | <p><b>Habitat n°1</b></p> <p>Haut-marais dégradés &amp; Fosses de recolonisation</p> <p>Bonlieu &amp; Lautrey : 15 espèces<br/>Ilay, Narlay, Petit &amp; Grand Maclu : 15 espèces</p>             | <p><i>Cortinarius huronensis</i> var. <i>olivaceus</i></p>  <p>Espèce typique des tourbières à sphaignes à l'étage montagnard.</p>   | <p><i>Collybia aquosa</i></p>  <p>Espèce des sphaignes et des mousses humides des marais.</p>   |
| <p><i>Entoloma caesiocinctum</i></p>  <p>Espèce acidiphile des prairies tourbeuses ou des tourbières.</p>   | <p><i>Bovista paludosa</i></p>  <p>Espèces des tourbières et des prairies tourbeuses, surtout en montagne.</p> | <p><i>Lactarius favrei</i> = <i>L. scoticus</i></p>  <p>Espèce boréo-alpine qui vit dans les tourbières, sous bouleaux.</p>  | <p><i>Arrenhiza oniscus</i> = <i>Omphalia oniscus</i></p>  <p>Espèce typique des tourbières à sphaignes et des prés humides et marécageux.</p>  |

|  |  |   |  |
|--|--|---|--|
| <p><b>Habitat n°2</b></p> <p>Bas-marais envahis par la molinie &amp; boulaies sur tourbe</p> <p>Bonlieu &amp; Lautrey : 14 espèces<br/>Ilay, Narlay, Petit et Grand Maclu : 11 espèces</p>   | <p><i>Inocybe napipes</i></p>  <p>Souvent en lisière des tourbières ou dans les Landes à callune</p>  | <p><i>Lecanum brunneigriseolum</i> var. <i>pubescentium</i></p>  <p>Espèce liée à <i>Betula alba</i> dans les tourbières - Squammules laineuses.</p>                      | <p><i>Russula emetica</i> var. <i>longipes</i></p>  <p>Dans les tourbières, sous pins ou épicéas.</p>   |
| <p><b>Habitat n°3</b></p> <p>Aulnaies &amp; saulaies marécageuses</p> <p>Bonlieu &amp; Lautrey : 19 espèces<br/>Ilay, Narlay, Petit et Grand Maclu : 93 espèces</p>  | <p><i>Gyrodon lividus</i></p>  <p>Espèce calcicole liée à l'aulne, en terrain humide ou marécageux (observé sous aulne glutineux et saule blancâtre (<i>Salix incana</i>)).</p>                               | <p><i>Cytidia salicina</i></p>  <p>Toujours sur troncs morts ou affaiblis de saule, en montagne, dans des stations humides.</p>   | <p><i>Entoloma nassiosome</i></p>  <p>Dans les bois de feuillus hygrophiles, sur sol plus ou moins tourbeux. Odeur forte de cacahuète brûlée.</p>                               |
| <p><i>Entoloma speculum</i></p>  <p>Observé sous aulne glutineux et saule, au bord de l'eau, sur sol calcaire graveleux, (chap. blancheâtre teinté de jaune pâle, odeur farineuse).</p>     | <p><i>Lentinus suavisimus</i></p>  <p>Sur bois mort de saule surtout, en stations humides.</p>  | <p><i>Phlebia merismoides</i> = <i>P. radiata</i></p>  <p>Sur bois mort de feuillus, ici d'aulne glutineux.</p>   | <p><b>Habitat n°4</b></p> <p>Mégaphorbiaies et phragmitaies</p> <p>Bonlieu &amp; Lautrey : pas d'observation<br/>Ilay, Narlay, Petit et Grand Maclu : 35 espèces</p>   |
| <p>Rouille et oïdium sur tiges et feuilles de renne des prés.</p>  <p><i>Triphragmium ulmariae</i></p> <p><i>Podophyora spiraeae</i></p>  | <p>Rouille sur phragmitie (<i>Puccinia phragmitis</i>)</p>   | <p><b>Habitat n°5</b></p> <p>Bois de feuillus &amp; Hêtraies-sapinières neutrophiles.</p> <p>Bonlieu &amp; Lautrey : 137 espèces,<br/>Ilay, Narlay, Petit et Grand Maclu : 158 espèces</p>  | <p><i>Lactarius evomus</i></p>  <p>Sous feuillus, surtout <i>Quercus</i> et <i>Populus</i>, sur sol calcaire ou anglo-calcaire, frais à humides. Odeur agréable, de pomme.</p> |
| <p><i>Lecanum aurantiacum</i></p>  <p>Sous peuplier tremble, parfois d'autres peupliers. C'est une espèce hygrophile à tendance nordique.</p>   | <p><i>Cortinarius ophiopus</i> = <i>C. rufocultrix</i></p>  <p>Sous hêtres - Chap. à squammules orangées - Stipe gainé d'un voile blanc jaunissant, formant des crêtes effilochées - Odeur désagréable.</p> | <p><i>Mycena diosma</i>, à odeur raphanoïde puis de tabac froid</p>  <p>Dans les forêts de hêtres en stations humides.</p>  | <p><i>Xerula melanotricha</i> - Stipe velu feutré brun rouge à sommet orangé.</p>  <p>Sur racines mortes de conifères, ici au pied d'une souche de sapin.</p>                 |
| <p><i>Podofomes fragili</i> (proche <i>gansoderme</i>) très rare au niveau national.</p>  <p>Sur bois mort de conifères (surtout <i>A. alba</i>), en montagne.</p>                        | <p><i>Calypotropa goeppertiana</i></p>  <p>Rouille qui provoque une hypertrophie de jeunes plants d'airelle rouge.</p>  | <p><i>Cortinarius sanguineus</i></p>  <p>Sur sol acide, frais et humide. Pied de falaise avec des airelles rouges.</p>  | <p><i>Hydropus marginellus</i></p>  <p>Exclusivement sur les vieilles souches pourries d'Abies, en montagne.</p>  |
| <p><i>Bondarzewia mesenterica</i></p>  <p>Sur souches et racines de sapin blanc, en montagne. Chap. fibrilleux-radié. Pores inégaux, alvéolés, dédaldés, irréguliers, parfois dentés.</p> | <p><i>Russula aduterina</i></p>  <p>Sous épicéas et sapins, en montagne, en terrain calcaire (proche de <i>R. integra</i> et <i>bidia</i>), mais saveur douce puis piquante après mastication.</p>          | <p><i>Pycnoporellus fulgens</i></p>  <p>Sur souches ou gros troncs d'arbres dépérissants, dans des forêts peu anthropisées, de préférence âgées, humides et denses.</p> | <p><b>FIN</b></p>  |

|   |   |  |   |
|---|---|--|---|
| <p><b>CAFAM 2014</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>30 espèces fongiques comtoises par affinités écologiques</li> <li>Paramètres à évaluer pour caractériser de façon précise l'écologie des champignons</li> </ul>  <p>Daniel Sugny le 18-05-2014</p> | <p>Paramètres pris en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Richesse en base (pH)</li> <li>Thermophilie (en fonction de la nature du sol et de l'exposition de la station)</li> <li>Hygrophilie (sol sec, frais ou humide)</li> <li>Richesse de l'humus en substances nutritives</li> </ul> | <p>Espèces thermophiles, aimant les sols calcaires secs.</p>   | <p>Quelques plantes ayant ce type de préférence écologique</p>  |
|                 |     |          | <p>10 espèces de champignons thermophiles, aimant les sols calcaires secs.</p>  |
| <p>3 espèces vivant en saprophytes de l'humus</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>dans des pelouses ou en lisière de bois clairs,</li> <li>en terrain sec à très sec, calcaire,</li> <li>dans des stations bien exposées.</li> </ul>   | <p><i>Entoloma incanum</i></p>  <p>Pelouses sèches calcaires ou bord de chemins en situation héliophile</p>  | <p><i>Clitocybe senilis</i></p>  <p>Dans les pelouses sèches calcaires.</p>  | <p><i>Hygrocybe fornicata</i> var. <i>streptopus</i></p>  <p>Dans les pelouses sèches calcaires ou sous les buis, dans les pierriers.</p>                                      |
| <p>7 espèces vivant en symbiose avec des arbres</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>dans des bois clairs et des bosquets,</li> <li>en terrain sec, calcaire,</li> <li>dans des stations où le sol se réchauffe rapidement.</li> </ul>  | <p><i>Amanita strobiliformis</i></p>  <p>Associé au chêne, au charme et souvent au tilleul.</p>  | <p><i>Boletus luridus</i></p>  <p>Associé au chêne, au charme, au tilleul, au pin et à l'épicéa</p>  | <p><i>Boletus satanas</i></p>  <p>Calcicole strict et thermophile, dans les prés-bois, les taillis de feuillus. Observé surtout sous chêne et charme.</p>                    |
| <p><i>Boletus depilatus</i></p>  <p>Sous charme et noisetier dans des taillis ou en lisière de bois clairs</p>   | <p><i>Cortinarius vaginatopus</i></p>  <p>Sous chêne et charme, dans des taillis.</p>  | <p><i>Lactarius semisanguifluus</i></p>  <p>Sous des pins noirs d'Autriche isolés - Thermophile subméditerranéen.</p>  | <p><i>Lactarius sanguifluus</i></p>  <p>Sous des pins noirs d'Autriche isolés - Thermophile subméditerranéen.</p>  |
| <p>Espèces aimant les sols neutres (large amplitude), frais.</p>  | <p>Quelques plantes ayant ce type de préférence écologique</p>  |    |    |
|      | <p>10 espèces de champignons aimant les sols neutres (large amplitude), frais.</p>  | <p>3 espèces vivant en saprophytes de l'humus</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>en forêt,</li> <li>dans des bosquets,</li> <li>dans des pelouses.</li> </ul>  | <p><i>Sarcosphaera coronaria</i></p>  <p>Sous hêtre, épicéa, pin, sur sol argilo-calcaire.</p>   |

|  |  |  |  |
|--|--|--|--|
| <p><i>Limacella glioderma</i></p>  <p>Sous hêtre, dans la litière, en terrain limono-argileux.</p>          | <p><i>Hygrocybe aurantiosplendens</i></p>  <p>Dans des pelouses non fertilisées, en terrain argilo-calcaire.</p>            | <p>7 espèces vivant en symbiose avec des arbres</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ dans des bois ombragés ou clairs, dans des taillis,</li> <li>➢ en terrain calcaire ou argilo-calcaire.</li> </ul> | <p><i>Amanita ceciliae</i></p>  <p>Associé au hêtre, au charme, au tilleul, en terrain argilo-calcaire.</p> |
| <p><i>Lactarius romagnesii</i></p>  <p>Associé au hêtre, sur sol riche en substances nutritives.</p>        | <p><i>Lactarius circellatus</i></p>  <p>Associé au charme dans des taillis, sur sol calcaire ou argilo-calcaire.</p>        | <p><i>Russula aurea</i></p>  <p>Sous hêtre, sur sol pauvre en substances nutritives.</p>                                     | <p><i>Russula acrifolia</i></p>  <p>Sous hêtre et épicéa, sur sol riche en substances nutritives.</p>       |
| <p><i>Russula cavipes</i></p>  <p>Sous épicéa et sapin, sur sol pauvre en substances nutritives.</p>        | <p><i>Russula solaris</i></p>  <p>Sous hêtre, en terrain calcaire.</p>  | <p>Espèces aimant les sols pauvres, très acides et humides.</p>  | <p>Quelques plantes adaptées à ce type de sol.</p>   |
| <p>Rosoli</p>   | <p>Andromède à feuille de <i>Pollium</i></p>    | <p>Canneberge</p>    | <p>10 espèces de champignons aimant les sols pauvres, très acides et humides.</p>  |
| <p>4 espèces vivant en saprophytes de l'humus.</p>   | <p><i>Arrhenia sphagnicola</i></p>  <p>Parmi les sphaignes, dans les tourbières.</p>                                      | <p><i>Bovista paludosa</i></p>  <p>Dans les tourbières, les prairies tourbeuses, surtout en montagne.</p>                  | <p><i>Entoloma elodes</i></p>  <p>Parmi les sphaignes, dans les tourbières.</p>                           |
| <p><i>Galerina sphagnorum</i></p>  <p>Parmi les sphaignes, dans les endroits très humides.</p>            | <p>6 espèces vivant en symbiose avec des arbres</p>  | <p><i>Russula emetica</i> var. <i>longipes</i></p>  <p>Associée au pin ou à l'épicéa dans les forêts tourbeuses.</p>       | <p><i>Lactarius trivialis</i></p>  <p>Associé aux conifères dans les forêts tourbeuses.</p>               |
| <p><i>Lactarius helvus</i></p>  <p>Surtout dans les pinèdes et les pessières tourbeuses montagnardes.</p> | <p><i>Lactarius uvidus</i> var. <i>candidulus</i></p>  <p>Sous saule, en terrain très humide, au bord des tourbières.</p> | <p><i>Leccinum aeruginum</i></p>  <p>Associé au bouleau pubescent, dans les tourbières.</p>                                | <p><i>Russula nitida</i></p>  <p>Strictement sphagnicole et bétulicole.</p>                               |

|  |   |   |                                  |
|--|---|---|----------------------------------|
| <p><b>Observations :</b></p> <p>Les paramètres choisis permettent de montrer les préférences communes d'espèces fongiques, mais ils ne permettent pas de caractériser des groupes de champignons ayant le même type d'habitat.</p> | <p align="center"><b>Paramètres à évaluer pour caractériser l'écologie des champignons de façon précise</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Étage de végétation de la station (planitiaire, collinéen, submontagnard, montagnard et subalpin).</li> <li>• pH - Degré d'alcalinité ou de basicité du sol mesuré entre 5 et 10 cm de profondeur, (sol très acide, acide, légèrement acide, neutre, basique selon G. Corrod 2003).</li> <li>• Type d'humus (MULL, MODER, MOR).</li> <li>• Présence de calcaire actif ou non.</li> <li>• Thermophilie (station thermophile, à tendance thermophile ou non thermophile).</li> <li>• Hygrophilie du sol (sol sec, frais, humide, marécageux).</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nature de la couche supérieure du sol (sol calcaire, argileux, argilo-calcaire, gréseux, siliceux, tourbeux).</li> <li>• Profondeur du sol (roche affleurante, sol peu profond, profond).</li> <li>• Texture de la couche supérieure du sol (sol caillouteux, graveleux, sablonneux, limoneux).</li> <li>• Épaisseur de la litière (nulle, faible, moyenne, forte).</li> <li>• Plantes indicatrices environnantes.</li> <li>• Richesse de l'humus en nutriments (sol pauvre, mésotrophe ou riche)</li> </ul> <p>Nutriments : composés azotés, phosphorés et potassiques.</p> | <p align="center"><i>FIN</i></p> |
|--|---|---|----------------------------------|